Réunion de la Commission de Suivi de Site du Calaisis
7 octobre 2021
Sous-Préfecture de Calais

Projet de compte-rendu

PARTICIPANTS :

- **Collège "Administration de l'Etat"**
  Mme BÉNARD, Sous-Préfecture de Calais
  M. LATURELLE, DDTM
  M. PACAULT, UD du Littoral DREAL

- **Collège "Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale"**
  M. MIGNONET, Ville de Calais
  M. GODAN, Ville de Coulogne
  Mme DUFFY, Grand Calais Terres et Mers

- **Collège "Exploitants"**
  M. SAVARD, SYNTHEXIM
  M. KERMAGORET, SYNTHEXIM
  Mme LALANDE, INTEROR

- **Collège "Riverains et associations"**
  M. SERY, riverain de la ville de Coulogne

- **Collège "Salariés"**
  M. LEHOCQ, SYNTHEXIM
  M. GUERBADOT, SYNTHEXIM
  M. WALLE, INTEROR
  M. NASAR, INTEROR

- **Collège "Personnalités Qualifiées"**
  M. BERTIN, lieutenant chef du Service Prévision du SDIS 62 accompagné de
  M. LENGAGNE, commandant adjoint au chef de groupement Prévision des Risques

- **Invités**
  M. HELIAS, MEDEF
  Mme DELALANDE, MEDEF
  Mme DUTERTE, GRAFTECH
  M. LECLERCQ, Union locale CFTC

- **Secrétariat**
  M. LEFRANCOIS, DREAL – SPPPI Côte d'Opale – Flandre
  Mme LEPOINT, SPPPI Côte d'Opale – Flandre

EXCUSÉS :

M. le sous-Préfet de Calais
Mme BAYART, UD du Littoral DREAL
Mme WEKSTEEN, ARS
M. LEPENNE, DDTM

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement des membres du bureau de la CSS
- Validation du compte rendu de la réunion du 9 mai 2019
- Présentation du bilan de la DREAL 2020
- Présentation des bilans 2019/2020 INTEROR et SYNTHEXIM
- Point sur l'avancement des aménagements sur le pourtour des sites
- Plan Particulier d'Intervention
- Questions diverses

En préambule, M. MIGNONET, maire-adjoint de la ville de Calais et Président du Comité de Suivi de Site, propose de faire un tour de table afin d'identifier tous les membres présents puis il rappelle l'ordre du jour.

1. Renouvellement des membres du bureau de la CSS

M. MIGNONET rappelle que conformément à l'arrêté préfectoral datant du 16 juillet 2021, il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de la CSS pour une durée de 5 ans. Il indique que M. le Préfet de Calais a renouvelé son mandant de Président de la CSS de Calais. Il termine en indiquant que le règlement intérieur reste inchangé.

M. MIGNONET propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. Validation du compte-rendu de la réunion du 9 mai 2019

Le projet de compte-rendu de la réunion a été communiqué par courrier et par mail. Celui-ci est approuvé sans observations.

M. MIGNONET passe la parole à M. PACAULT pour la présentation du bilan de la DREAL.

3. Présentation du bilan de la DREAL 2020

La présentation du bilan de la DREAL 2020 est réalisée par M. PACAULT, Adjoint au chef de l'UD du Littoral. Dans un premier temps, M. PACAULT met en perspective l'action de l'Inspection de l'Environnement sur la région puis il fait le point sur les inspections qui ont été menées en 2019 et 2020 sur les sites d'INTEROR et SYNTHEXIM.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2021/11/bilan-dreal-css-calais.pdf

Suite à cette présentation, M. LECLERCQ demande à M. PACAULT s'il estime qu'il y a suffisamment de personnel pour assurer toutes les inspections relevant du champs d'action de l'UD du Littoral. M. PACAULT indique qu'il s'agit d'une question complexe et que les inspecteurs de la DREAL font tout ce qui est raisonnablement possible de faire, l'objectif étant d'adapter leurs actions en ciblant les enjeux prioritaires tout en respectant la réglementation. Le Plan Pluriannuel de Contrôle (PPC) fixe une fréquence minimale de visites pour les différents établissements. En effet, les inspecteurs sont tenus de contrôler les sites SEVESO au moins une fois par an mais dans les faits, ils sont contrôlés plus souvent. Il précise qu'en 2019, les Orientations Stratégiques Pluriannuelles de l'Inspection des Installations Classées (OSPIIC) ont été mises en place par le Ministère de la Transition Ecologique qui souhaite accroître la présence des inspecteurs sur le terrain. D'ici 2023, l'objectif est d'atteindre 50% d'inspections de plus par rapport à l'année 2019. Cette année, le nombre d'inspections est en nette augmentation : elles sont plus courtes mais plus ciblées.

M. MIGNONET demande à son tour si des non-conformités en attente de réponses et de corrections subsistent. M. PACAULT répond par la positive et prend le cas du site SYNTHEXIM : l'objectif du travail de l'inspection est de résoudre l'ensemble des non-conformités qui persistent sur le site. Actuellement, ils ne sont pas parvenus à en résoudre la totalité. Il précise qu'elles ne portent pas toutes sur des problématiques pouvant nécessiter le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

M. LEFRANCOIS revient sur la présentation de M. PACAULT, notamment au sujet de deux inspections réactives suite à des incidents et accidents. Bien qu'il y ait eu des mesures mises en place au sein des établissements, il appelle à la vigilance et rappelle que cela doit interroger les exploitants sur leurs pratiques. Il est important de poursuivre l'ensemble du processus lié à la formation et l'information des salariés.

En l'absence d'autres questions, M. MIGNONET propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Présentation du bilan 2019/2020 de Synthexim et Interor

- **SYNTHEXIM**

M. MIGNONET passe la parole à M. KERMAGORET, responsable HSE et sûreté au sein de l'entreprise SYNTHEXIM pour la présentation du bilan 2020.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2021/10/Bilan-Securite-SYNTHEXIM-2020.pdf

Après la présentation de ce bilan, M. MIGNONET passe la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions.

M. LECLERCQ prend la parole et demande si l'incident de septembre 2020 lié au dégazage de chlorure d'hydrogène (HCl) en sortie de colonne aurait pu être évité. M. SAVARD, directeur du site SYNTHEXIM indique que comme tout incident, celui-ci aurait pu être évité et que l'objectif est d'en identifier les causes afin que cela ne se reproduise plus. Il explique qu'il s'agissait d'une nouvelle synthèse pour un produit de l'industrie du cosmétique qu'ils conduisaient pour la première fois. L'étape en laboratoire s'est très bien déroulée contrairement à l'étape industrielle. Cet incident les a ainsi amené à renforcer toutes leurs études sécurité de déploiement des nouveaux procédés.

M. BERTIN intervient à son tour et indique que le SDIS recense de nombreux points d'eau incendie sur leur site avec la particularité de pressions élevées à la limite de l'acceptable. A ce jour, sur les 22 points d'eau incendie, 6 sont indisponibles. M. BERTIN demande à M. KERMAGORET s'ils réalisent des vérifications régulières des débit/pression des poteaux incendie au cas où il y aurait de légères évolutions. Il insiste en indiquant que bon nombre d'entre eux sont à la limite d'être reconnus non-utilisables par leurs services. Il est nécessaire pour le SDIS d'obtenir des informations actualisées régulièrement sur la pression statique de ces points d'eau afin d'éviter toute détérioration de leur matériel. M. KERMAGORET explique qu'ils ont réceptionné 2 régulateurs de pression un mois avant cette séance et qu'ils ont réidentifié les bornes incendies « eau de ville » et « eau de canal » en les repeignant fin août. M. BERTIN demande s'il y a une procédure particulière pour utiliser les régulateurs de pression et M. KERMAGORET indique qu'il faut les installer directement sur le poteau incendie. M. BERTIN ajoute qu'il ne faut pas hésiter à communiquer ce type d'information aux services du SDIS afin qu'ils puissent se rendre sur le site rapidement pour tester le matériel et se former à son utilisation.

M. MIGNONET demande pourquoi la pression est si forte sur les bornes incendie « eau de canal ». M. KERMAGORET explique que l'eau est pompée au niveau du canal et que la pression (14 bars au lieu de 8 bars) est liée à la puissance de leurs pompes.

M. LEFRANCOIS interroge M. KERMAGORET sur le choix d'installer des régulateurs de pression directement sur la borne incendie ce qui nécessite une certaine manipulation pour les sapeurs-pompiers plutôt qu'une installation en sortie de pompe. M. KERMAGORET répond qu'il faudrait étudier la faisabilité de cette installation. Mme LALANDE, responsable HSE au sein de l'entreprise INTEROR, reviendra plus tard dans la séance sur ce point en indiquant qu'ils sont eux-mêmes équipés d'un régulateur de pression sur leur site et que pour des raisons de dimensionnement du réseau et du système présent au sein de l'exploitation, il n'est pas toujours possible d'installer un régulateur à la source.

En l'absence d'autres interventions, M. MIGNONET propose de passer au bilan suivant.

- **INTEROR**

M. MIGNONET passe la parole à Mme LALANDE, responsable HSE, pour la présentation des bilans 2019 et 2020 du site INTEROR.

https://www.css-littoralnpdc.fr/wp-content/uploads/2021/09/Presentation_CSS-INTEROR-2021.pdf

Au cours de sa présentation, Mme LALANDE a fait référence à l'incendie ayant eu lieu sur le site d'INTEROR en octobre 2019. M. MIGNONET rebondit sur cet évènement pour encourager les exploitants à réaliser plusieurs exercices avec les services du SDIS qui capitalisent ces expériences. M. BERTIN intervient et ajoute qu'ils essayent de réaliser un maximum d'exercices mais qu'ils ne peuvent malheureusement pas répondre favorablement à toutes les sollicitations compte tenu du nombre d'ICPE et faute de ressources humaines disponibles. Ils se concentrent davantage sur les exercices encadrés par les services de la DREAL. Il termine en précisant qu'ils sont actuellement fortement mobilisés par la crise sanitaire et la campagne de vaccination contre le virus de la COVID-19 et qu'ils ne peuvent pas s'investir autant qu'ils le souhaiteraient sur ces exercices.

M. MIGNONET rebondit en indiquant que cette information sera remontée au cours du conseil d'administration ainsi qu'au Président du SDIS.

En l'absence d'autres remarques, M. MIGNONET propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. Point sur l'avancement des aménagements aux abords des sites

M. MIGNONET prend la parole sur ce point et annonce qu'il n'y a pas d'aménagements prévus aux abords des sites dans le court et moyen terme, ni à Calais, ni à Coulogne.

Il précise que des travaux sont prévus sur la route de Gravelines et que le nouveau port de Calais va bientôt être mis en service mais que cela n'aura pas d'impacts particuliers dans la mesure où ces projets ne se situent pas à proximité immédiate des sites.

M. MIGNONET indique que la seule action qui pourrait être potentiellement menée dans les mois à venir concernerait un ancien bâtiment METRO CASH AND CARRY qui se dégrade et risque de s'effondrer.

En l'absence de questions, M. MIGNONET propose de passer au point sur le Plan Particulier d'Intervention et donne la parole à M. LEFRANCOIS.

6. Point sur le Plan Particulier d'Intervention

M. LEFRANCOIS prend la parole et indique que le PPI de SYNTHEXIM datant de mars 2013 reste inchangé puisque l'étude de danger est toujours en cours d'instruction. Cette dernière a fait l'objet d'un rapport de non-recevabilité et par conséquent d'une demande de complément.

Le PPI d'INTEROR a été quant à lui approuvé en octobre 2019 à l'issue de la révision de l'étude de danger. M. LEFRANCOIS indique que la Préfecture doit programmer un exercice pour tester le PPI et rappelle l'importance de ces exercices afin d'adopter les bons réflexes en cas d'alerte et d'adapter/améliorer les procédures. Il aborde ensuite le sujet de la campagne de prévention des risques industriels portée par le SPPPI Côte d'Opale Flandre qui est en cours de finalisation. Il précise que cette campagne a pour vocation d'informer la population autour des sites industriels sur la culture du risque et sur les bons réflexes à adopter en cas d'accident. A cette occasion, une brochure a été créée et sera distribuée par les collectivités, probablement avant l'exercice PPI du site INTEROR qui sera programmé en 2022.

M. MIGNONET souligne l'importance de bien diffuser ce message en conservant précieusement cette brochure notamment.

7. Questions diverses

M. LECLERC interroge l'exploitant SYNTHEXIM sur les perspectives d'avenir pour le site des Dunes. M. SAVARD prend la parole et explique que dans le cadre du plan France Relance instauré par le Gouvernement suite à la crise sanitaire, le groupe AXYNTIS a remporté deux appels à projet et va engager un programme de recherche pour relocaliser des principes actifs de médicaments (adrénaline, noradrénaline…) utilisés en réanimation et en anesthésie sur lesquels de vives tensions sont apparues depuis le début de la crise sanitaire. M. SAVARD ajoute qu'ils se sont interrogés sur l'utilité du site des Dunes à participer à cet effort notamment en relocalisant des anciennes productions à Calais

permettant ainsi aux autres sites du groupe de créer les principes actifs évoqués. Pour le moment, il est encore trop tôt dans le processus pour déterminer si le site des Dunes resservira un jour à produire des principes actifs ou des molécules mais une décision devrait être prise avant la fin de l'année 2021.

M. LECLERC renouvelle sa question cette fois-ci concernant le site VENATOR (ex-Tioxide). M. PACAULT répond que le propriétaire a décidé de fermer l'établissement et qu'il mène la procédure de cessation d'activité. Il précise qu'il n'a pas d'informations liées au devenir du site à l'issue des procédures en cours.

En l'absence de questions, M. MIGNONET clos la séance et remercie les participants.